

COMMUNICATION PRESSE – Suite au préavis de grève intersyndical CGT-CFDT-UNSA des officiers de port et Officiers de port adjoints.

Il est un spectacle dont on ne se lasse pas : le ballet intermittent des entrées et sorties de navires, observé depuis les jetées du port ou depuis le mail, à l'occasion de la promenade dominicale ou tout simplement par plaisir de découvrir une nouvelle silhouette, géométrique de conteneurs ou surprenante accumulation de tuyauteries en tous genres...

Cette mécanique bien huilée est organisée par les capitaineries de France et d'Outre-mer, dont les officiers de port constituent la cheville ouvrière : fonctionnaires d'Etat, ils veillent 24h/24 à la sécurité des mouvements et des opérations de chargement et déchargement des marchandises dangereuses.

Et pourtant, malgré les défis qu'il a fallu relever ces dernières années, ils ont des difficultés à se faire entendre par leur administration.

Pas une capitainerie n'a fermé durant les multiples confinements de la crise covid, et pourtant nous sommes à la peine, animant des équipes en sous-effectifs chronique (10% de postes non remplacés au niveau national).

Au lendemain de la catastrophe de Beyrouth (août 2020), le ministère diligente une mission sur la gestion des risques liés à la présence d'ammonitrates dans les ports maritimes et fluviaux.

Le résultat pourrait sembler élogieux, puisque selon le rapport, "en ce qui concerne l'application des dispositions et leur robustesse par rapport à des situations inhabituelles, l'action des capitaineries permet une surveillance efficace propre à détecter et traiter des anomalies"...

Et pourtant, nous en sommes encore à quémander une meilleure reconnaissance de nos missions et responsabilités exercées face à une administration qui imagine renforcer l'attractivité de notre profession en abaissant le niveau de recrutement...

Combien de fois n'avons-nous pas été enjoins par le Préfet maritime d'accueillir dans un de nos ports un navire en difficulté, qui présenterait un trop grand risque pour la sécurité maritime et la préservation de l'environnement s'il était maintenu en mer ?

Malgré cela, nous ne sommes pas entendus pour défendre la cohérence de notre régime indiciaire afin qu'il bénéficie au plus grand nombre (catégories A et B) et que ce parcours professionnel soit valorisé jusque dans le calcul de nos retraites.

Devant le mutisme de notre administration, notre syndicat est déterminé à défendre les intérêts de l'ensemble de la profession et appelle à l'unité pour une large mobilisation des ports ce mardi 12 mars 2024.